

## Projets d'immeubles dans le vallon de St Roman à Roquebrune Cap Martin

### Historique

Déjà, en 1992, un projet de ZAC avait été prévu dans le Vallon. Ce projet avait pour ambition de créer un programme immobilier d'une surface de plancher hors œuvre nette proche de 27 000m<sup>2</sup>. Mais le permis délivré ne respectait pas les dispositions de la loi Littoral, applicables sur cette partie du territoire.

Après de longues années de lutte pour la protection de cet espace remarquable, l'ASPONA a obtenu gain de cause. Malgré cela, dès 2013, de nouveaux projets d'aménagement sont soumis à concertation publique. Et c'est en avril 2015, par une délibération, que le conseil municipal de Roquebrune Cap-Martin approuve le bilan de la concertation. Le projet final qui a été retenu ne correspond à aucun des scénarios proposés lors de la concertation publique. L'enquête publique, concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS, a été prescrite par arrêté, et l'enquête s'est déroulée entre le 29 mars 2016 et le 29 avril 2016 à la mairie de Roquebrune Cap-Martin.

Pourtant le Vallon est considéré comme étant un espace remarquable, un espace proche du rivage mais également comme une coupure d'urbanisation.

**La coupure d'urbanisation** est un espace naturel, ni urbanisé, ni aménagé, qui forme une coupure entre deux espaces urbanisés. Cette coupure permet l'aération des espaces densément urbanisés et peut également permettre de conserver certains équilibres écologiques de la biodiversité. Cette coupure existe dans le Vallon de Saint Roman et il est donc important de la préserver car il s'agit de la seule existante entre la frontière de la Principauté de Monaco et la commune de Roquebrune-Cap-Martin.



Des travaux ont débuté dans le Vallon, alors même qu'aucune conclusion, aucun rapport n'avaient été rendus par la commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mars 2016 au 29 avril 2016. Ils semblent avoir été entrepris sans aucune autorisation. On peut voir sur la photo ci-dessus le tracé en cours d'une route qui serait faite sur un ancien chemin d'après une réponse de la mairie à notre avocat. La coupure d'urbanisation, reconnue par un **jugement du Conseil d'Etat** est bien menacée.

Le nouveau projet comprend un ensemble de 156 logements répartis entre 70 logements locatifs sociaux et le reste à la vente avec 280 places de stationnement. Avec création d'une voie de désenclavement et la réalisation d'équipements publics de stationnement

### Réunion d'information sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT)

De nombreux documents d'urbanisme et d'aménagement sont en cours d'élaboration sur notre territoire, qu'il s'agisse des Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui relèvent du niveau communal ou du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont est chargée la communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF). Le précédent bulletin y a en partie été consacré.

L'ASPONA qui fait partie des personnes publiques consultées pour l'élaboration du SCOT a organisé le 17 septembre dernier une réunion d'information et d'échanges qui a rassemblé une quinzaine de participants.. Les échanges ont à la fois porté sur les faiblesses ou les "oublis" dans le diagnostic et le plan d'aménagement durable (PADD), sur la stratégie à adopter pour enrichir le PADD et sur la meilleure façon d'influencer le contenu du SCOT. Un compte rendu rapide sera fait en Assemblée Générale.

### Extension en mer de Monaco: Haro sur les grandes nacres et l'herbier de posidonies!

A l'est de Monaco, devant les plages de St Roman, du golfe Bleu et du Buse l'herbier de posidonie est dense et prospère. En tant que membre du comité de pilotage du site Natura 2000 mer Cap Martin, l'ASPONA exercera toute son influence et sa vigilance pour que les effets indésirables de ces travaux sur l'environnement en territoire français soient bien appréhendés et corrigés.